

Conseil d'administration  
Séance du 13 décembre 2016

Délibération n° 1  
Portant approbation du **procès-verbal du CA du 8 novembre 2016**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 18
Nombre de membres présents : 13	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 13	Non participation : 0

**Article unique** : approuve le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 21/02/2017  
Publication ou affichage ou notification le :